Intervention au nom du groupe "Elus communistes et du Front de Gauche". Réunion plénière du 26 mai 2016 :

Depuis la loi du 31 décembre 1959, 97% des établissements privés ont contracté avec l'état pour profiter de la manne qui leur tombe du ciel : paiement de leurs enseignants et de leur formation sur le budget de l'Education Nationale, paiement de l'ensemble de leurs frais pédagogiques et de fonctionnement (entretien, chauffage, électricité, mobilier…) par les collectivités territoriales ainsi que dans certains cas participation aux investissements immobiliers.

Par an, il en coûte environ 7 milliards d'Euros au budget de l'éducation auxquels il faut ajouter 1/2 milliard sur le budget de l'Agriculture.

A ces sommes prélevées directement au contribuable, il faut ajouter les réductions d'impôts accordées pour les entreprises dans le cadre des dons aux fondations Saint-Matthieu (reconnue d'utilité publique en 2011 - on se demande bien pourquoi ! - pour la création ou le soutien à l'investissement d'écoles privées) pour lesquelles le vœu du Secrétariat Général à l'Enseignement Catholique (SGEC) est que « l'ensemble du territoire national soit couvert par des Fondations Saint-Matthieu permettant de drainer la générosité des bienfaiteurs de l'enseignement catholique ». On comprend l'enjeu !

Cela a deux conséquences : favoriser sur fonds publics un enseignement privé répondant à des intérêts particuliers, et priver le budget national de recettes nécessaires à l'enseignement public. Cela permet donc de contourner la loi qui dit expressément que le subventionnement du privé ne peut être supérieur à celui du public.

Le législateur a posé comme principe que l'état et les collectivités territoriales subventionneraient l'enseignement privé sous contrat, sur la même base que l'enseignement public, au prétexte d'une égalité entre les deux enseignements.

Or cette égalité n'existe pas. Deux exemples :

- L'école publique est laïque, elle n'a pas de critères d'admission, elle n'impose pas une vision particulière du monde. L'école privée a un « caractère propre » et son projet est dans 95% des cas

confessionnel. Même si les écoles privées sous contrat doivent en principe accueillir sans distinction ou référence religieuse, cela n'empêche pas le Comité National de l'Enseignement Catholique de déclarer (le 21 septembre 2012) : « l'école catholique est « un lieu d'évangélisation, d'authentique apostolat, d'action pastorale, non par le moyen d'activités complémentaires ou parallèles ou parascolaires, mais par la nature même de son action directement orientée à l'éducation de la personnalité chrétienne ». De même, l'enseignement catholique n'a pas tergiversé longtemps pour appeler à manifester contre le mariage pour tous, se mettant de lui-même hors la loi, sans aucune conséquence pour lui.

- deuxième exemple : L'école publique est soumise à la carte scolaire et accueille tous les élèves du secteur de recrutement. L'école privée n'est pas soumise à la carte scolaire et est libre de ses critères de recrutement

On pourrait citer également les frais d'inscriptions qui, dans certaines écoles privées, sont exorbitants et assurent une sélection par l'argent.

Comment dès lors, peut-on accepter que les régions, dans un cadre budgétaire d'austérité, prennent en charge les rémunérations des personnels techniques du privé, ainsi que les charges afférentes, les dépenses de fonctionnement y compris les taxes foncières, pendant que l'état prend de son côté en charge la rémunération des enseignants ! Cet argent public représente 80% du budget du privé, alors même que ces écoles ne connaissent jamais les suppressions de postes ou les fermetures de classes.

Nous sommes donc fermement opposés au versement par la région, à la suite de ce qui s'apparente à une capitulation en rase campagne, sans combat, des 45 millions réclamés par les OGEC. C'est un geste incompréhensible surtout lorsque d'un autre côté, le département de Seine-Maritime supprime les bourses des collégiens du public !

Le message envoyé par la droite locale, le message que vous envoyez, est désespérant pour tous les personnels du public qui travaillent dans des conditions souvent très dures avec un manque de moyens criant.

Gilles HOUDOUIN